

TMJ.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-136 du 26 Avril 1995

portant nomination de Monsieur Issa KPARA en qualité de Secrétaire Général de la Présidence de la République, par intérim.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 95-30 du 15 Février 1995 portant organisation, attributions et fonctionnement du Cabinet du Président de la République ;
- VU le Décret N° 93-237 du 13 Octobre 1993 portant création du Secrétariat Général de la Présidence de la République ;
- SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Avril 1995 ;

DECRETE :

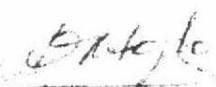
Article 1er.- Monsieur Issa KPARA est nommé Secrétaire Général de la Présidence de la République par intérim.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le Décret N° 93-238 du 14 Octobre 1993, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 Avril 1995

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre des Finances

  
Théodore HOLO.-

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDI-DGDDI 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-IGAA 3 INSAE 1 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3  
INTERESSE 1 JO 1.-